



Ville de Leforest

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 11 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Julien TAVERNIER, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Alain SECONDA, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Marie-Christine RUELLE, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Audrey COILLOT a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Delphine REMILI a donné procuration à Christian MUSIAL.
Sylvain COLIN a donné procuration à Daniel GOUBEL.
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2-4 – TARIFICATION ACCUEIL ADOS MOO.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024**CM/SEA/PL/GF****DELIBERATION N° 2 / 4****OBJET : TARIFICATION ACCUEIL ADOS MQO**

Conscient d'un réel besoin de pouvoir accueillir le public adolescent et de lui proposer des activités en adéquation avec ses besoins et ses centres d'intérêt la municipalité a développé pendant les vacances scolaires le Centre Ados.

Fort de son succès, du nombre grandissant des inscriptions et face à une demande des jeunes concernés de pouvoir disposer pendant l'année scolaire d'activités de groupe et d'un accueil régulier dans un cadre sécurisant avec une équipe d'animation diplômée, il est proposé au Conseil Municipal de développer l'activité « Accueil Ados MQO ».

Cet « Accueil Ados MQO » sera destiné aux ados de 11 à 17 ans résidant à Leforest ou scolarisé au Collège Paul Duez le mercredi après-midi de 15h à 19h et un samedi sur deux de 14h à 18h à la Maison de Quartier de l'Offlarde.

Il proposera des activités de groupe, des sorties, et a pour ambition également de développer des projets au long cours a vocation humanitaire ou citoyenne.

Cet accueil se fera sur inscription et englobera également le dispositif Pass'rel.

Il est proposé de fixer le droit d'inscription par période comme suit :

- 15 € par jeune Leforestois,
- 20 € par jeune extérieur à la commune et fréquentant le collège Paul Duez

Une période correspondant en moyenne à la période scolaire entre chaque session de vacances.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget et les recettes seront encaissées via la régie « centre ados ».

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer les droits d'entrée, comme notés ci-dessus, à chaque période ouverte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme à l'original

Publié et affiché le 18 septembre 2024.

Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Le Maire